

The cover features a background of pink flowers. A purple banner at the top right contains the issue information. The title 'Le petit journal' is prominently displayed in the center. A curved purple banner at the bottom contains the text 'Municipalité de l'Isle-Verte'.

Le
petit
journal

Année 13
Numéro 4
30 avril 2018

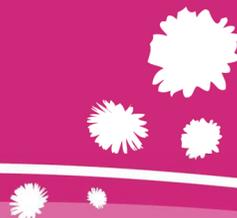
Photographe : Marie-Hélène Tréreau

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Joyeuse fête des Mères !

A close-up photograph of a pink rose flower, partially open, with green leaves and a stem, set against a white background.

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE ORDINAIRE *PROVINCE DE QUÉBEC*
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

10 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 10 AVRIL 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2018, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

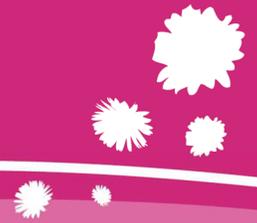
18.04.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11/04/2018	(journal 1575) :	3 368,77 \$
	(journal 1576) :	3 627,01 \$
	(journal 1577) :	40 448,95 \$
	(journal 1578) :	<u>2 426,13 \$</u>
		49 870,86 \$

Dépenses incompressibles	(journal 1226) :	10 992,62 \$
	(journal 1227) :	15 099,70 \$
	(journal 1228) :	883,33 \$
	(journal 1229) :	13 867,68 \$
	(journal 1230) :	955,06 \$
	(journal 1231) :	<u>35,93 \$</u>
		41 834,32 \$

Total des dépenses : 91 705,18 \$



Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 mars 2018 au 11 avril 2018, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.04.3.2. Entente de location de terrain – panneaux d'affichage

Considérant l'espace occupé par la structure d'affichage située sur la propriété de Ferme Coteau-des-Érables inc.;

Considérant qu'aucune entente ne lie la Municipalité à cette entreprise relativement à l'usage de cette parcelle de terrain;

Considérant la convention qui, jadis, liait l'ancien propriétaire de ce terrain à la Chambre de Commerce de L'Isle-Verte, en 1993;

Considérant que la Municipalité souhaite régulariser les termes d'utilisation de cette parcelle de terrain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte consente à offrir un coût de location annuel de 150 \$ au propriétaire dudit terrain;

Que cette entente soit valide pour une période de 10 ans;

Que ce coût de location soit indexé annuellement de 3 %;

Que les modalités de cette entente prennent effet à compter de la signature des parties concernées.

18.04.5.1. Adjudication d'un contrat pour services professionnels en ingénierie – plans et devis et surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau

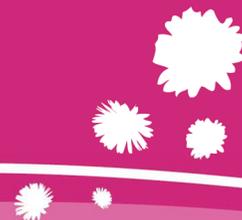
Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte est en charge du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau;

Considérant que dans le cadre dudit projet, la Municipalité de L'Isle-Verte requiert des services professionnels en ingénierie – plan et devis et surveillance des travaux;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel;

Considérant que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- Tétra Tech QI
- Cégertech
- SNC Lavalin



Considérant qu'une analyse des soumissions déposées démontre la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet;

Considérant que l'achat dudit service professionnel occasionne une dépense de 100 000 \$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus);

Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que l'octroi de ce contrat de services professionnels en ingénierie soit conditionnel à l'obtention des crédits nécessaires, ceux-ci étant liés à l'adoption ainsi qu'à l'approbation d'un règlement d'emprunt décrétant le coût de ces honoraires;

Que la firme d'ingénierie Cegertech, ayant obtenu le meilleur pointage final, avec 4.6 points, au montant de 269 012,76 \$, incluant les taxes et tous frais applicables, soit retenue aux fins des services exigés;

Que, suite à l'obtention des approbations liées au règlement d'emprunt, soit inscrite la confirmation d'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SE@O;

Que soient autorisés, madame Ginette Caron, mairesse et monsieur Guy Bérubé, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents administratifs nécessaires à l'adjudication conditionnelle dudit contrat.

18.04.6.1. Adhésion à l'Unité régionale de loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent

Considérant le soutien offert, annuellement, par cet organisme auprès de la Municipalité;

Considérant que la contribution exigée à la Municipalité au montant de 150 \$ procure des retombées excédents amplement le montant exigé;

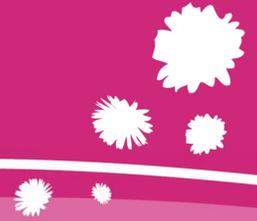
Considérant les recommandations du comité municipal de loisir et de la vie communautaire de L'Isle-Verte à l'effet d'assumer le coût de cette adhésion;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son renouvellement d'adhésion aux services de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2018-2019, au montant de 150 \$.

18.04.6.2. Soutien financier – projets soumis par la Table d'Harmonisation

Considérant les demandes déposées par les organismes que sont : Club des 50 ans et plus ainsi que la Corporation les Amis des Aînés;



Considérant l'analyse effectuée de chacune des demandes, lesquelles sollicitent une implication financière de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte s'engage à soutenir les deux initiatives suivantes :

➤ Club des 50 ans et plus :

Contribution de 220 \$ pour le tournoi annuel de pétanque devant se dérouler les 23 juin, 3 septembre et 1^{er} octobre 2018.

➤ Corporation les Amis des Aînés :

Contribution de 200 \$ permettant de couvrir les frais d'un dîner-bénéfice le 20 mai 2018.

18.04.7.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ – propriété du 9224-4177 Québec inc.

Considérant la demande déposée à madame Alexandra Belzile, notaire, agissant à titre de mandataire pour l'entreprise 9224-4177 Québec inc. (monsieur Georges Marquis, président);

Considérant que cette demande d'autorisation est à l'effet de permettre l'aliénation du lot 5 350 104 en faveur de l'entreprise agricole « Ferme Rechalieno enr. »;

Considérant que cette parcelle de terre agricole est adjacente à la terre en culture appartenant au futur acquéreur;

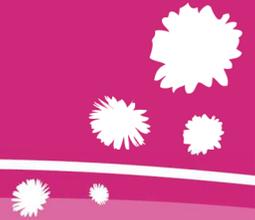
Considérant que d'autoriser une telle demande n'entraînera aucun effet négatif sur l'homogénéité du territoire agricole du secteur;

Considérant qu'en regard aux diverses dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, rien ne laisse présumer d'une quelconque portée négative liée à cette demande;

Considérant que cette demande a été soumise, pour évaluation, au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité et que ce dernier en a signifié une recommandation favorable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande d'autorisation formulée, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, par l'entreprise 9224-4177 Québec inc.



18.04.7.2.

Projet de règlement 2018-160-1 modifiant le règlement de zonage 2009-89

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2018-160-1**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-89 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS ENCADRANT L'EXTENSION D'UNE UTILISATION DU SOL DÉROGATOIRE

ATTENDU que la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté le règlement de zonage numéro 2009-89 le 8 février 2010;

ATTENDU qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

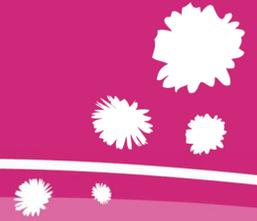
ATTENDU qu'il y a lieu de revoir certaines dispositions en matière d'utilisation du sol, en milieu agricole;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 avril 2018 afin de modifier le règlement de zonage numéro 2009-89;

ATTENDU que ce premier projet de règlement a été soumis au conseil municipal lors de la séance régulière du 10 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté unanimement que ce conseil :

1. adopte le projet de règlement numéro 2018-160-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-89 et les amendements subséquents;
2. indique que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu au cours de la séance publique du conseil municipal, le 8 mai 2018, à compter de 20 h, à la salle du conseil (210, rue Saint-Jean-Baptiste);
3. nomme les membres du conseil suivants pour faire partie de la commission formée pour la tenue de cette assemblée publique : la mairesse madame Ginette Caron et le conseiller monsieur Stéphane Dubé.



DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-89 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS ENCADRANT L'EXTENSION D'UNE UTILISATION DU SOL DÉROGATOIRE ».

DISPOSITIONS MODIFICATRICES

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXTENSION DE L'UTILISATION DU SOL DÉROGATOIRE

L'article 14.5.2 issu du Règlement de zonage numéro 2009-89 se lira dorénavant comme suit :

14.5.2 Extension

Une utilisation du sol dérogatoire peut être agrandie seulement en zone agricole provinciale.

DISPOSITION FINALE

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Fait et adopté à L'Isle-Verte le 10 avril 2018.

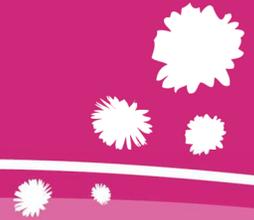
Résolution : 18.04.7.2.

18.04.7.3. Avis de motion – règlement aux fins de modifier le règlement de zonage 2009-89

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Bernard Nieri qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-89 afin de préciser les dispositions encadrant l'extension d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole provinciale. Un premier projet de règlement est déposé, séance tenante, pour consultation.

18.04.8.1. Adoption du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup et de son plan de mise en oeuvre

Attendu que l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ci-après appelé « la Loi » mentionne que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;



Attendu que le schéma est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 29 de la Loi prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Attendu que l'article 30 de la Loi prévoit que sa révision doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

Attendu que l'article 16 de la Loi mentionne que le projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre doivent être adoptés par chaque municipalités concernées;

Attendu que le comité de sécurité incendie a procédé à la validation du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre doivent être adoptés par chaque municipalités concernées;

Attendu que le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie a été soumis à ce conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté unanimement :

Que ce conseil adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que son plan de mise en œuvre déjà soumis à ce conseil.

18.04.9.1. Adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)

Considérant l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

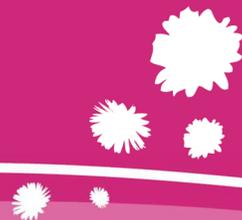
Considérant que l'administration de la Municipalité de L'Isle-Verte désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);

Que soit nommée, madame Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, à titre de personne ressource aux fins de collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

CONSEIL MUNICIPAL



18.04.11. Levée de la séance

À 21 h 10, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal)

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 8 mai 2018, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les deux prochains mois :

MAI : 11 MAI 2018

JUIN : 15 JUIN 2018



Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca

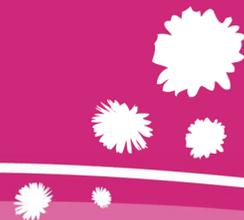
N.B. *Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.*



LES BÂTIMENTS DÉLABRÉS

Il a été remarqué, entre autres, dans le milieu villageois, que certains bâtiments manquaient d'entretien. Selon l'article 2.3 du règlement de construction, toutes surfaces extérieures doivent être protégées par un enduit et entretenues. À cet effet, nous demandons votre collaboration pour vous conformer à ce règlement qui a comme seul objectif, la beauté de notre village.

Soyons fiers de notre village!



LES ABRIS D'HIVER



Les abris d'hiver sont conçus, entre autres, pour le remisage des voitures durant la saison hivernale. Leur installation étant évidemment temporaire, nous vous rappelons que, tel que stipulé à l'article 8.2.1.1 du Règlement de zonage, ceux-ci doivent être démontés au plus tard le 1^{er} mai de chaque année. Ils ne peuvent demeurer montés et servir pour le remisage de véhicules ou d'objets pendant la période estivale.

AMENDES DE 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION SANS PERMIS

Saviez-vous que toute personne qui contrevient au Règlement d'urbanisme ou omet de se procurer les permis nécessaires commet une infraction et encoure une amende minimale de 500 \$ par jour par infraction commise? En plus de ces amendes, il se peut que les travaux que vous avez effectués ne soient pas conformes et que vous deviez démolir.

Vous avez besoin d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

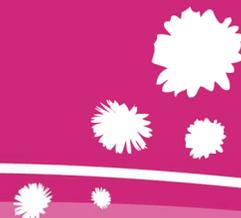


- Construire ou agrandir un bâtiment
- Déplacer ou démolir un bâtiment
- Construire une serre
- Construire un « gazebo »
- Installer une piscine permanente ou gonflable
- Installer tout type de constructions
- L'ouverture ou la fermeture d'un commerce
- Changer des portes, des fenêtres
- Refaire la toiture ou le revêtement extérieur
- Refaire une galerie ou un patio
- Rénover l'intérieur d'une maison ou de tout bâtiment
- L'installation ou la modification de toute enseigne
- Construire, réparer ou refaire un mur de soutènement sur le bord d'un cours d'eau
- Tous travaux effectués aux abords d'un cours d'eau
- Tous travaux de construction ou de modification d'une installation septique
- L'aménagement d'un puits
- La plantation ou l'abattage des arbres

Il existe des règlements concernant :

- L'aménagement d'une aire de stationnement
- La construction d'une clôture, d'un mur ou d'une haie
- L'entretien des terrains
- Les ventes de garage



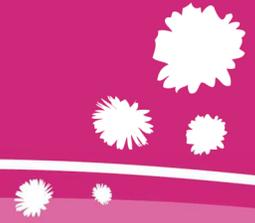


MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2017

	Budget	Réalisation
<u>Revenus</u>		
• Taxes	1 720 816 \$	1 738 334 \$
• Compensations et transferts	266 260 \$	289 010 \$
• Services rendus	98 078 \$	110 788 4
• Impositions de droits, amendes	19 396 \$	32 387 \$
• Intérêts	9 000 \$	16 443 \$
• Autres revenus	<u>126 912 \$</u>	<u>168 125 \$</u>
	<u>2 240 462 \$</u>	<u>2 355 087 \$</u>
<u>Charges</u>		
• Administration générale	330 975 \$	406 511 \$
• Sécurité publique	291 457 \$	315 448 \$
• Transport	573 691 \$	739 567 \$
• Hygiène du milieu	275 890 \$	655 717 \$
• Santé et bien-être	1 500 \$	1 117 \$
• Aménagement, urbanisme et développement	208 255 \$	152 394 \$
• Loisirs et culture	201 995 \$	204 055 \$
• Frais de financement	<u>101 158 \$</u>	<u>99 724 \$</u>
	<u>1 984 921 \$</u>	<u>2 574 533 \$</u>
<u>Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation fiscale</u>		(219 446) \$
Remboursement – dette	(282 012) \$	(269 907) \$
Affectation de surplus	26 471 \$	114 221 \$
Éléments de conciliations fiscales	<u> </u>	<u>533 272 \$</u>
	- 0 -	
Excédent de fonctionnement :		158 140 \$

État des surplus et réserves au 31 décembre 2017

Surplus non affecté (excédent de fonctionnement)	125 049 \$
Surplus affectés à des fins spécifiques et réserves financières	
• Ex-municipalité Village	20 124 \$
• Petite Séduction	8 344 \$
• Eau et égoût	157 408 \$
• Loisirs	12 529 \$
• Corrosion	100 934 \$
• Fond de roulement	68 082 \$



LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Nous tenons à vous rappeler les modifications à la loi, entrées en vigueur au courant des dernières années.



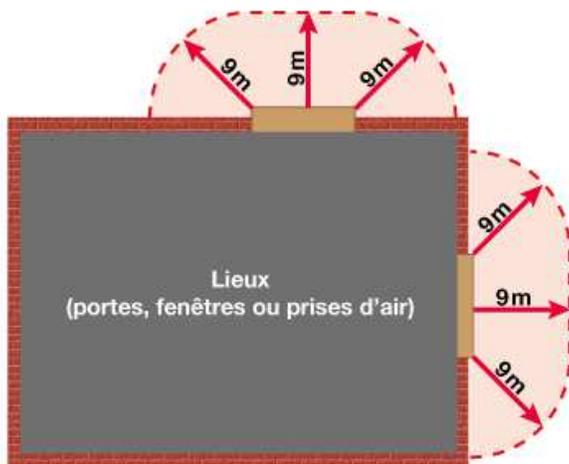
Mesures entrées en vigueur le 26 mai 2016

En plus des interdictions déjà existantes, il est aussi interdit de fumer :

- dans les véhicules automobiles, lorsque des personnes de moins de 16 ans y sont présentes;
- dans les aires communes des immeubles d'habitation comportant de 2 à 5 logements;
- sur les terrasses commerciales, incluant celles des restaurants et des bars;
- dans les aires de jeux extérieures pour enfants;
- sur les terrains sportifs et les terrains de jeux;
- sur les terrains des camps de vacances;
- en tout temps, sur les terrains :
 - des centres de la petite enfance et des garderies;
 - des établissements d'enseignement :
 - préscolaire,
 - primaire,
 - secondaire, y compris les centres de formation générale aux adultes et les centres de format professionnelle.

Mesures entrées en vigueur le 26 novembre 2016

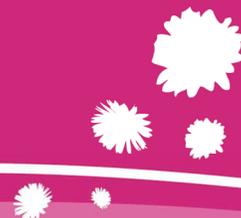
- Il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres :
 - de toute porte et de toute fenêtre qui s'ouvre,
 - de prises d'air communiquant avec un lieu fermé où il est interdit de fumer.



 Zone d'interdiction de fumer

Cependant, si le rayon de 9 mètres ou une partie de celui-ci excède la limite du terrain sur lequel le lieu est situé, l'interdiction s'applique uniquement jusqu'à cette limite. Par exemple, l'interdiction de fumer n'est pas applicable si une porte ou une fenêtre communiquant avec un lieu donne directement sur un trottoir municipal.

Toute personne contrevenant à cette loi est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 \$. Notez qu'il est interdit de faire usage d'une cigarette électronique dans tous les lieux où il est interdit de fumer.



ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR (1 POSTE)

Principales fonctions :

Sous la responsabilité du coordonnateur de terrain de jeux et de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, l'animateur devra effectuer les fonctions suivantes :

- ♦ Planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités récréatives pour les jeunes dont l'âge varie entre 5 et 12 ans;
- ♦ Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- ♦ Participer à l'organisation et à la réalisation des thématiques estivales et des activités spéciales;
- ♦ Participer aux réunions avec l'équipe de travail et la coordonnatrice des loisirs;
- ♦ Rédiger un rapport d'évaluation à la fin du programme de terrain de jeux.

Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : En voie de terminer son 5e secondaire.

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience

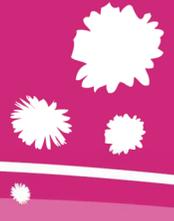
Description des compétences :

- ♦ Avoir de la facilité à travailler en équipe;
 - ♦ Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
 - ♦ Être une personne dynamique, créative, ponctuelle, responsable et organisée;
 - ♦ Être en voie d'obtenir ou posséder un diplôme d'études au niveau collégial dans un domaine connexe (éducation, loisirs, service de garde et autres), un atout;
 - ♦ Posséder de l'expérience pertinente en animation auprès des enfants, un atout.
-
- ♦ Date prévue d'entrée en fonction : 25/06/2018
 - ♦ Durée d'emploi : 9 semaines
 - ♦ Salaire horaire offert : à partir de 12,25 \$, selon l'expérience
 - ♦ Nombre d'heures par semaine : 40 heures

N.B. Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

Nom de la personne à contacter : Rosalie Demers
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire
Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, Qc
G0L 1K0
Téléphone : 418-898-2812, poste 306
Télécopieur : 418-898-2788
Courriel : rosaliedemers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel **au plus tard le 7 mai 2018, 16 h.**



COIFFURE ÉLODIE, 42, rue Notre-Dame, L'Isle-Verte.

Pour rendez-vous : 418-898-6303. Page Facebook : Coiffure Élodie

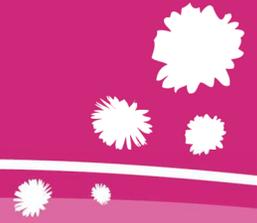
Native de L'Isle-Verte, Élodie Pettigrew-Jean est maman de Even, 3 ans et de Zack, 2 mois. Son conjoint, Michael Denis, est camionneur pour l'entreprise Gérard Pelletier et il est aussi pompier pour la municipalité de L'Isle-Verte. Élodie a d'abord fait des études en graphisme. Elle réalise ensuite qu'elle a besoin d'avoir un travail qui la mettrait en contact direct avec les gens, et elle adore coiffer depuis son enfance. Elle fait ses études pour sa profession actuelle à Lévis. Après avoir occupé quelques emplois à Trois-Pistoles et à la Résidence du Havre, elle ouvre son salon chez elle, dans la maison de son enfance, le 1^{er} mai 2016. Elle réalise la décoration et l'ameublement du salon avec ses talents d'ébéniste en plus de la contribution de ses amis. La clientèle s'installe progressivement et provient de L'Isle-Verte ainsi que des villages environnants.

Élodie aime tout de sa profession et adore vivre dans son village. Elle participe à deux congrès de coiffure par année pour connaître les nouvelles tendances de la mode, les techniques et les produits. Aux femmes elle conseille le style qui leur convient, concernant les tendances, les couleurs, la coupe. Le roux revient cette année! Aux hommes, en plus des coupes régulières des cheveux et de la taille de la barbe, elle fait le tatouage capillaire (coupe avec dessin sur la tête) et prévoit éventuellement faire la coupe de la barbe avec le rasoir à lame. Elle est très à l'aise avec les enfants et les bébés. Elle vend également les produits capillaires de marque Wella, Sebastian et Bain de terre.

Élodie est soucieuse des divers besoins de sa clientèle. D'abord, ses prix sont très compétitifs et de plus, une carte fidélité vous permet d'avoir une coupe gratuite après 5 coupes. Elle demande un paiement comptant, ou par virement Interac, et évite ainsi les frais d'administration qui l'obligerait à hausser ses prix. Et elle trouve important les relations respectueuses avec sa clientèle, et entre ses clients. Ce qui se dit au salon reste au salon! Elle offre aussi la coiffure à domicile sur demande.



La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite une belle carrière à Élodie! Article rédigé par Lise Pelletier. Photos : Lise Pelletier



OFFRE D'EMPLOI—ÉTÉ 2018

*La Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte
est à la recherche d'un-e étudiant-e pour occuper le poste suivant :*

Guide-interprète et préposé-e à l'information

FONCTIONS PRINCIPALES

- Accueillir les visiteurs à la Cour de circuit
- Effectuer les visites guidées du Centre d'interprétation de la justice à la Cour de circuit
- Tenir les statistiques et l'inventaire du matériel
- Informer le public au sujet des activités et des événements organisés par la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte
- Collaborer à la mise à jour des informations sur le site WEB et sur Facebook
- Collaborer activement à la promotion des activités et des spectacles
- Participer à la réalisation des activités culturelles et sociales
- Collaborer à l'aménagement de la salle et à l'entretien des lieux

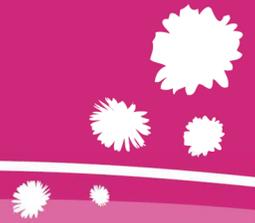
EXIGENCES

- Posséder une formation de niveau collégial, de préférence
- Écrire et s'exprimer correctement; anglais fonctionnel
- Être étudiant à temps plein
- Avoir de l'entregent et de la débrouillardise
- Avoir de l'intérêt pour l'histoire et le patrimoine local

CONDITIONS

- 35 heures par semaine
- Durée : 8 à 10 semaines
- Salaire : 12 \$ / heure
- Horaire flexible
- Début : À déterminer

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le
18 mai 2018, à l'attention de :
Gilberte Chassé, trésorière
La Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte
199, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, GOL 1K0
Télécopieur : 418-898-2788
courdecircuit@gmail.com



LA FONDATION DU PATRIMOINE DE L'ISLE-VERTE REÇOIT UN APPUI IMPORTANT DE LA CAISSE DESJARDINS DE VIGER ET VILLERAY

Le conseil d'administration de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte est particulièrement heureux d'apprendre que la Caisse Desjardins de Viger et Villeray a accepté de soutenir sa programmation culturelle 2018 à titre de partenaire majeur. Ce support provient du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins.

« Nous reconnaissons l'immense travail déployé par la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte au cours des dernières années. Nous n'avons donc pas hésité à épauler l'organisme et à encourager ses initiatives qui visent le mieux-être commun et l'avancement de la société », a indiqué le directeur général de la Caisse, M. Martin Bouchard.

L'appui de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray lui vaut d'être reconnue en tant que partenaire principal de toutes les activités de la programmation 2018. Par exemple, en 2018, le Théâtre populaire de L'Isle-Verte, qui présentera pas moins de deux pièces de théâtre l'été prochain, s'appellera le Théâtre populaire Desjardins de L'Isle-Verte.

« Un soutien d'une telle importance nous donne un immense coup de pouce pour la réalisation de notre programmation 2018 », a pour sa part indiqué le président de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte, M. Marcel Lévesque. L'organisme à but non lucratif qu'il dirige a comme principal mandat de gérer la « Cour de circuit », cet ancien Palais de justice restauré au tournant de l'an 2000.

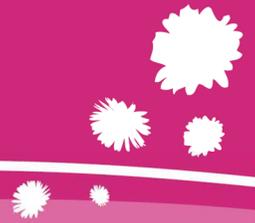
La « Cour de circuit » est devenue un lieu de création et de diffusion d'activités à caractère culturel qui est en voie d'obtenir un niveau de notoriété enviable dans ce domaine. « Le succès que nous avons connu l'année dernière est venu confirmer la pertinence de notre nouvelle approche. L'appui de la Caisse Desjardins nous encourage à poursuivre et à offrir une programmation toujours plus riche », d'ajouter M. Lévesque.

La tenue de ces activités, soutenue financièrement par un grand nombre d'intervenants (commanditaires, bénévoles et spectateurs) permet à la Fondation de s'acquitter de ses obligations financières et de préserver l'intégrité du bâtiment dont elle est responsable. À titre informatif, la Fondation désire investir environ 70 000 \$ en 2018 afin de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le carnet de santé commandé à la firme d'architecte Pelletier et ass. en 2017. « Si notre programmation ne nous avait pas permis de dégager une certaine marge de manœuvre financière en 2017, nous n'aurions pas été en mesure de réaliser ce projet », de conclure Marcel Lévesque.

La programmation complète de la Cour de circuit de L'Isle-Verte sera dévoilée au milieu de mai en présence de tous les partenaires de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte.

Paul Fortier, vice-président de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte
paulfortier@hotmail.com
418-898-3000





UN HOMME ET SES PASSIONS

UNE PIÈCE DE THÉÂTRE EN HOMMAGE À ÉMILIE MICHAUD
LES 25 ET 27 MAI À LA COUR DE CIRCUIT DE L'ISLE-VERTE



La programmation 2018 de la Cour de circuit de L'Isle-Verte s'ouvrira de belle façon par la présentation de la pièce *Un homme et ses passions*, du Théâtre populaire Desjardins de L'Isle-Verte, le vendredi 25 mai, à 19 h 30, et le dimanche 27 mai, à 13 h 30.

La pièce originale rend hommage à un grand pionnier de L'Isle-Verte, M. Émilien Michaud. Elle s'inscrit dans l'une des orientations de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte, qui consiste à mettre en valeur le patrimoine humain de la localité. M. Michaud a, entre autres, été maire de L'Isle-Verte et premier préfet de l'histoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Il a aussi été l'un des chefs de file du dossier de restauration de la Cour de circuit de L'Isle-Verte.

La pièce est le fruit de plusieurs rencontres de Maurice Dumas et de Jocelyne Michaud avec Émilien Michaud. Tous trois se sont vus régulièrement à l'hiver 2017, rencontres au cours desquelles on a glané les paroles et les souvenirs d'Émilien Michaud. À partir de cette cueillette de mots, Maurice Dumas a ensuite écrit la pièce, dont voici le résumé : *Émilien, 90 ans, n'est pas chaud à l'idée qu'une journaliste désire écrire ses mémoires. Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il craint surtout que sa mémoire lui fasse défaut. Pour le convaincre d'accepter le projet, sa petite-fille, Marie, lui propose de simuler une entrevue, en présence du jeune David, son arrière-petit-fils.*

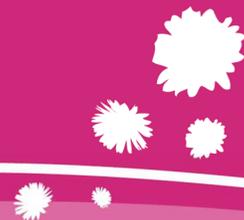
Au cours de cet exercice, nous découvrirons les faits saillants de la vie d'un homme de conviction, un citoyen qui s'est avéré un leader exceptionnel dans sa municipalité et sa région. Ses bons coups, ses moins bons et quelques secrets jusque-là, bien gardés. Une pièce historique où se mêlent émotions et souvenirs, passion et nostalgie.

Il reviendra à l'excellent André Gamache l'honneur d'incarner le personnage d'Émilien Michaud, alors que Vicky Dumont jouera le rôle de Marie et Victor Dionne celui de David. Maurice Dumas et Jocelyne Michaud signent la mise en scène du spectacle.

Les billets, au coût de 15 \$, sont déjà disponibles au guichet virtuel lepointdevente.com. La production de la pièce a été rendue possible grâce au soutien de la famille Michaud et du Comité culturel de L'Isle-Verte. Il est également possible de réserver au 418-898-3000. Notons que toute la programmation 2018 de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte a obtenu un soutien de la Caisse Desjardins de Viger et Villersay.



Légende de la photo : Vicky Dumont, André Gamache et Victor Dionne sont les trois comédiens de la pièce *Un homme et ses passions*, un hommage à M. Émilien Michaud, qui sera jouée les 25 et 27 mai à la Cour de circuit de L'Isle-Verte.



« Une branche à la fenêtre »

Concert-hommage à Gilles Vigneault

LE CHOEUR DES JEUNES DE VINCENT-D'INDY

À L'ÉGLISE DE L'ISLE-VERTE

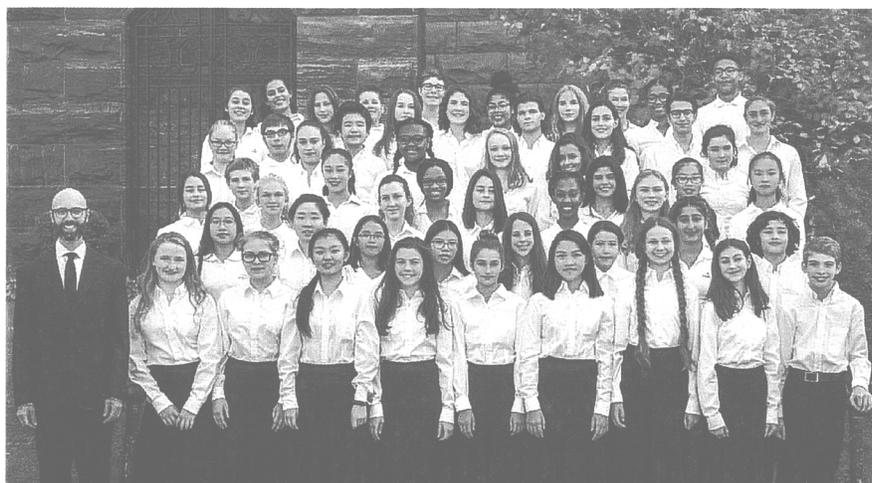
Le 18 avril 2018 – Le printemps amènera les 50 membres du Choeur des Jeunes de Vincent-d'Indy à la rencontre des gens de leur pays, pour chanter l'amour, la joie, les peines et les mystères de la vie. Pour l'occasion, les mots de Gilles Vigneault, chantés par ces jeunes et belles voix de 13 à 17 ans, résonneront dans les voûtes des églises de long du fleuve Saint-Laurent.

Dirigé par le dynamique chef de chœur François A. Ouimet, le chœur offre des prestations à Montréal et ses environs, notamment à la Maison Symphonique, et s'est produit sur scène avec la troupe Les 7 Doigts et à l'émission *Virtuose*, animée par Gregory Charles.

À L'Isle-Verte, le concert fera aussi la part belle aux enfants des programmes de musique de l'école Moisson-d'Arts et de l'école La Chanterelle de Saint-Paul-La-Croix. Un beau chœur composé d'une vingtaine d'enfants qui auront préparé des chants à partager avec les jeunes en visite.

Le concert sera présenté gratuitement. Les contributions volontaires recueillies au terme de la soirée seront remises aux écoles de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-La-Croix pour l'achat d'instruments de musique.

Concert gratuit à l'église de L'Isle-Verte
23 mai – 19h



LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE



CAFÉ-RENCONTRES

EN COLLABORATION AVEC LE CLUB DE 50 ANS ET PLUS,
LA VILLA ROSE DES VENTS ET L'ACEF DU GRAND-PORTAGE

PRÉPARATIFS EN VUE DE LA VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ

JEUDI 10 MAI, 19 H

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Un atelier tout à fait indiqué pour réussir la vente de sa propriété!
Collation servie en fin d'atelier.

**ATELIER GRATUIT
ET OUVERT À TOUS!**



ON SÈME LES SOURIRES ET ON RÉCOLTE LES RIRES!

Vous songez à avoir un petit lopin de terre pour jardiner avec vos voisins et amis?
Vous aimeriez avoir votre propre parcelle dans un jardin communautaire ici à L'Isle-Verte?

Réservez votre place dès aujourd'hui!

lisle.pousse.verte@gmail.com

Heidi : 418-898-3000

Maurice : 418-898-3637

Anaïs : 418-898-6009



L'Isle Pousse Verte est votre rassemblement de bénévoles en jardinage et embellissement.
L'an dernier, nous avons développé un nouveau jardin communautaire sur la rue Gagnon.

Pour le prix modique de **5 \$**, vous auriez droit à une parcelle de **4 pieds par 8 pieds**
et pourriez profiter d'une belle récolte tout au long de la saison.

Si vous voulez, réservez plus qu'une parcelle!

 Suivez L'Isle pousse verte!



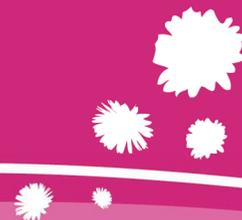
DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES

EN COLLABORATION AVEC L'ISLE POUSSE VERTE

Quand : Samedi 26 mai, dès 9 h

Où : Jardin communautaire situé au bout de la rue Gagnon

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI!



ATELIERS-DÉCOUVERTE : LES HIRONDELLES

EN COLLABORATION AVEC NATURE QUÉBEC

Pas de printemps sans ailes!

Saviez-vous que certaines espèces d'hirondelles ont vu leurs effectifs chuter de 80 % au Canada? Ce déclin est aussi observable au Québec. C'est pourquoi Nature Québec, en partenariat avec la Corporation des Parcs-Bas-Saint-Laurent, lance une action pour venir en aide aux hirondelles de la Baie-de L'Isle-Verte.

Vous aimez les oiseaux et la nature et vous vous demandez comment faire pour aider les hirondelles près de chez vous?

Rejoignez-nous le 5 mai prochain à la salle communautaire pour 2 activités :

100 % GRATUIT!

DE 14 H À 16 H – ATELIER DE CONSTRUCTION DE VOTRE PROPRE NICOIR

Venez construire votre propre nichoir à hirondelle bicolore et repartez avec! Nous vous donnerons également des conseils pour la pose et le suivi du nichoir.

Matériel fourni, amenez vos tournevis et vos marteaux!

Petits et grand sont attendus!

GRATUIT — Inscription au 418-898-2812, poste 306, avant le 4 mai.

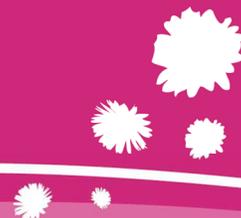
À 18 H - CONFÉRENCE SUR LES HIRONDELLES DU QUÉBEC

Ludivine Quay, biologiste de la conservation à Nature Québec, vous emmènera en voyage avec les hirondelles du Québec pour apprendre à mieux les connaître.

ENTRÉE LIBRE.

Venez en grand nombre!





Jamais trop petit pour les livres

«L'enfant a besoin d'être accompagné et encouragé dans sa découverte de l'écrit.»

MELS

Partenaires impliqués dans la réalisation de cette activité d'éveil à la lecture et à l'écriture:

ABC des Portages, Bibliothèque Françoise-Bédard, Centre d'apprentissage Clé de St-Cyprien, Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup, Centre de la petite enfance Des Jardins Jolis, CISSS Bas St-Laurent-installation de Rivière-du-Loup, Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent, Table famille des 5 Cantons, CPE des Cantons et MRC de Rivière-du-Loup.



C'est gratuit !

Activité familiale d'éveil à la lecture à Cacouna

Dimanche le 6 mai 2018 de 9h à 11h30

À la salle paroissiale : 425, rue de l'Église

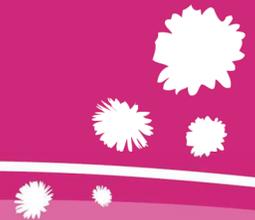
- Animation d'un conte pour les tout-petits
- Jeux extérieurs (si la météo le permet)
- Une collation sera servie

Un livre jeunesse sera offert à tous les participants de 5 ans ou moins !



Inscription par courriel avant le 2 mai à Jeanne Trachy :

jtrachy@mrcrdl.quebec



LES BÉNÉVOLES DE L'ISLE-VERTE MIS À L'HONNEUR

L'ISLE-VERTE, LE 21 AVRIL 2018 – Près de 50 personnes ont participé à la soirée reconnaissance aux bénévoles et accueil des nouveaux arrivants, organisée par la Municipalité de L'Isle-Verte, qui s'est tenue à l'école Moisson-d'Arts.



Tous les organismes bénévoles du village ont été invités à participer à une soirée vins et fromages spécialement organisée pour eux, dans le but de souligner leur engagement et la reconnaissance de la Municipalité envers leur implication bénévole dans le milieu. L'événement avait pour thème « Je bénévole, tu bénévoles, conjugurons notre bénévolat! ». Un goûter y était offert et des prix de présence ont été remis. Madame Amélie Bureau, membre du comité d'administration de la Friperie du Nordet, du Marché de Noël s'est vue décerner le prix de bénévole de l'année. La mairesse, madame Ginette Caron, a eu le plaisir de lui remettre un panier garni de produits locaux.

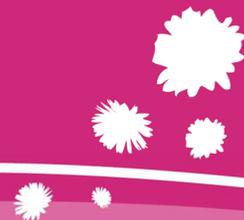
Les nouveaux arrivants qui se sont établis à L'Isle-Verte durant les dernières années ont également assisté à la réception. Leur participation à cette soirée leur a permis de mieux connaître la vie communautaire du village et de créer des liens avec leurs concitoyennes et concitoyens.

En chiffres, le bénévolat à L'Isle-Verte représente plus de 35 organismes et comités, regroupant près de 180 personnes qui contribuent annuellement au bien-être de la communauté. Chaque mois, une foule d'activités en tout genre sont offertes aux citoyennes et citoyens. Près de 30 événements d'envergures sont organisés annuellement par des bénévoles et des centaines de personnes en bénéficient. C'est avec certitude que nous pouvons affirmer que leur présence fait la différence!

Semaine de l'action bénévole | 44^{ème} édition

DU 15 AVRIL AU 21 AVRIL 2018





SERVICE DE GARDE DE L'ISLE-VERTE



2018-2019

Prenez note que l'inscription officielle pour l'année 2018-2019 aura lieu les 14 et 16 mai 2018, de 15 h à 18 h 30 au service de garde de l'école Moisson-d'Arts (Salle communautaire).

Veillez apporter les documents suivants : la carte d'assurance maladie de l'enfant et le numéro d'assurance sociale du parent qui paie les frais de garde.

Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Marie-Hélène Thériault, Technicienne en service de garde au 418-868-6836, poste 4905.



MEUBLES RECHERCHÉS!

La Cabane, local des jeunes, est à la recherche de meubles en bonne condition afin de réaménager le Centre Récréatif Guy-D'Amours.

Nous recherchons :

- Un meuble d'ordinateur
- Une chaise d'ordinateur
- Une bibliothèque murale
- Une patère à manteaux
- Une lampe sur pied
- Un fauteuil

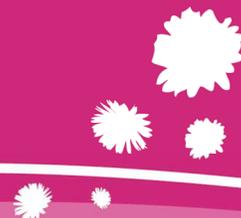
Vous avez un ou plusieurs de ces items et souhaitez en faire don?

Contactez-nous et nous pourrons aller les chercher!

418-898-2812, poste 306

Nous vous remercions de votre générosité!





UN CLIN D'OEIL DU CERCLE DE FERMIERES L'ISLE-VERTE

Pour faire suite à notre article du mois dernier, voici la date de cueillette de cannettes ou autres bouteilles dont je vous ai fait part au profit d'OLO.

Cela se déroulera le samedi 26 mai entre 10 heures et midi dans le stationnement de l'école Moisson-d'Arts.

Toutefois si vous ne pouvez pas vous déplacer et en avez une grande quantité, téléphonez-moi sur l'heure du souper dans la semaine de l'évènement au 418-898-5270 et je passerai les chercher. Les cannettes devront déjà être dans un sac.

Au nom des futures mères et de leur poupon, un GRAND MERCI de votre collaboration.

Julie Gauthier, vice-présidente

Prenez note également que vous auriez dû lire, dans le dernier paragraphe de la page 28 du P'tit Journal de mars, madame Julie GAGNON et non, madame Julie Lebel... toutes mes excuses...

Aline Bourgoin, comité communications

LE CLUB DES 50 ANS ET +

SOIRÉE DE DANSE

Dimanche 27 mai 2018, à 20 heures

Endroit : Pavillon de l'Amitié

Musique : Michel Gagnon



Prenez note qu'il n'y aura pas de soirée de danse au mois de juillet.



PÉTANQUE EXTÉRIEUR

Reprend au mois de mai

Les lundis et jeudis, à 19 heures

**Selon la température*

TOURNOI DE PÉTANQUE

Samedi 23 juin 2018, à 13 heures

Pour information :

Robert Ouellet (président) : 418-898-5439

Jean-Guy Pelletier (vice-président) : 418-898-2766

QU'EST-CE QU'UN *CERTIFICAT DE CONFORMITÉ*?

Chaque exploitant d'une résidence privée pour aînés doit obtenir un certificat de conformité. Le certificat confirme que la résidence répond à certains critères en matière de sécurité et de qualité des services conformément aux exigences du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et aux normes d'exploitation.

L'exploitant doit remettre à la personne qui souhaite aller vivre dans la résidence, un **document d'information** contenant les renseignements suivants :

- ❖ la vocation de la résidence;
- ❖ l'ensemble des services offerts, les coûts et une mention indiquant que la résidence n'offre aucun service d'assistance personnelle, si tel est le cas;
- ❖ les conditions d'accueil de personnes présentant une incapacité ainsi que les limites quant à sa capacité d'héberger de telles personnes;
- ❖ la procédure de gestion des plaintes;
- ❖ le code d'éthique applicable aux employés de la résidence;
- ❖ les modalités et le coût du service de gestion des réclamations prévues dans les programmes gouvernementaux d'aide financière lorsque ce service est rendu disponible;
- ❖ les règles de fonctionnement de la résidence.

Un registre des résidences pour personnes âgées est disponible sur le site internet ministère de la Santé et des Services sociaux.

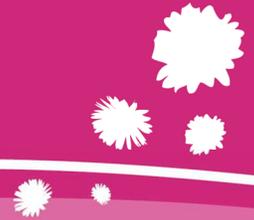
Pour plus d'information, contactez le service d'information pour aînés. Si vous êtes une personne aînée, ce service peut vous aider dans vos démarches de recherche d'information et de compréhension des divers programmes qui vous sont destinés. Le service est accessible par téléphone, au bureau du Centre d'action bénévole et à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

Service d'information aux aînés : **418-867-8011**.

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



PÉRINÉE ET INCONTINENCE URINAIRE

Plusieurs personnes croient à tort qu'il est normal en vieillissant d'avoir des pertes d'urine : des personnes de tous âges peuvent être touchées. Même si l'âge et la grossesse sont des facteurs décisifs dans le développement futur de l'incontinence urinaire, ce n'est pas réservé aux femmes d'en souffrir : en effet, même si l'incontinence touche de 15 à 60 % des femmes, près de 10 % des hommes peuvent aussi être atteints.

L'incontinence urinaire se décrit comme une perte involontaire d'urine par l'urètre. Il existe trois types plus souvent rencontrés : l'incontinence urinaire d'effort, d'urgence et de regorgement. Les fuites urinaires d'effort surviennent généralement lorsqu'il y a une augmentation de la pression intra-abdominale (en éternuant, en toussant, en riant aux éclats, en soulevant un objet lourd, en pratiquant une activité physique avec impact), combinée à un manque de force au niveau des muscles du plancher pelvien. Dans l'incontinence urinaire d'urgence, l'envie d'uriner est urgente et irrésistible, même lorsque la vessie n'est pas pleine, il peut alors y avoir quelques gouttes qui s'échappent avant que la personne atteigne les toilettes. L'incontinence par regorgement est plus fréquente chez les hommes et elle survient lorsqu'un obstacle empêche la vessie de se vider (ex. : une prostate au volume augmentée comme dans l'hyperplasie bénigne de la prostate), ce qui fait qu'elle va se distendre et rester en permanence quasiment pleine. Bien que ce ne soit pas tous les cas d'incontinence qui peuvent être améliorés par la rééducation périnéale, il peut être intéressant, outre les médicaments et la chirurgie, de considérer cette option.

D'abord, voyons quel est le rôle du périnée. Le périnée, plus communément appelé plancher pelvien, est un groupe de muscles situés à la base du bassin, autour de l'anus et des organes génitaux. Il supporte les organes pelviens et abdominaux et il permet de refermer les orifices comme l'urètre et l'anus afin de retenir l'urine, les selles et les gaz. Cependant, sa fonction ne se limite pas à cela. Il sert également à stabiliser le bassin auquel sont rattachés la colonne vertébrale et les membres inférieurs. Il occupe donc un rôle central dans le maintien d'une bonne posture. Il joue un rôle essentiel dans la continence puisque c'est lui qui permet de fermer ou d'ouvrir la vessie. Chez la femme, le périnée peut être distendu par la grossesse et l'accouchement. Le périnée de l'homme peut être affaibli par des chirurgies de la prostate. Le surpoids, la génétique, les problèmes chroniques de constipation sont d'autres causes possibles à l'affaiblissement du plancher pelvien. La cigarette, qui peut entraîner de la toux chronique, peut aussi aggraver cette condition.

La rééducation périnéale et pelvienne est une approche qui traite les dysfonctions du plancher pelvien comme l'incontinence, la descente d'organe, certains troubles sexuels ou encore des douleurs des régions pelvi-périnéales, ano-rectales et de la ceinture lombo-pelvienne. Le physiothérapeute est le professionnel de la santé formé pour exercer cette rééducation. La rééducation périnéale vise à réapprendre à utiliser correctement les muscles du périnée et à renforcer les muscles affaiblis du plancher pelvien. Dans d'autres situations, elle interviendra sur des muscles trop tendus qui entraînent des difficultés à uriner ou à évacuer des selles, ou encore des douleurs lors des relations sexuelles. Comme ces muscles sont de type squelettique, la rééducation permet de les renforcer et de les entraîner grâce à certains exercices. Il n'est jamais trop tard pour commencer de la rééducation périnéale. Cela peut-être, par exemple, pendant ou après un accouchement, après une chirurgie de la prostate, à la ménopause, etc. Cette rééducation comporte 3 techniques : la rééducation manuelle, l'électrostimulation et le biofeedback. Des exercices à faire à la maison, les fameux exercices de Kegel, peuvent aussi aider. La rééducation périnéale n'est pas efficace pour tout le monde : dans ce cas, le médecin pourra prescrire des médicaments, sujet que nous avons déjà abordé.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE MAI

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 mai 2018
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 16, 23 et 30 mai 2018

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812



JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308



JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

